

Ville de Châteauneuf sur Charente

République Française

Membres en exercice: 27

Membres présents: 19

Suffrages exprimés: 22

Délibération N° 2021- 67

Conseil Municipal du 16 juin 2021

DATE DE CONVOCATION : 10 juin 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGGER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - P. ORMECHE –S.BROUILLET – W. BOURGEAU –A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON pouvoir à K. GAI – K. PERROIS pouvoir à M.H. AUBINEAU –C. RAFIN pouvoir à M. VILLEGGER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON – K. PERROIS – E. PISANI - S. RAYNAUD – C. NANGLARD – C. RAFIN - S. DELIMOGES – P. BERTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.H. AUBINEAU

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL PERISCOLAIRE - ECOLES MATERNELLE MARIE CURIE et ELEMENTAIRE MARCELLE NADAUD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Éducation ;

CONSIDÉRANT le travail conjoint mené par les services de la Commune sur l'élaboration d'un règlement intérieur sur les temps périscolaires des écoles maternelle Marie Curie et élémentaire Marcelle Nadaud.

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de définir les conditions et les modalités suivant lesquelles se déroule l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **PAR 22 VOIX POUR** :

- Approuvent le règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE